



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

L'admission dans le réseau de soins continus

Votre admission dans le réseau de soins continus se fait avec l'accord de votre médecin traitant et de votre équipe de soins habituelle (infirmière kinésithérapeute pharmacien)

La demande d'admission peut provenir de :

- Vous-même
- D'un proche
- D'un membre de votre équipe soignante
- Du service hospitalier où vous êtes hospitalisé

L'intervention du réseau est gratuite.

Le fonctionnement du réseau de soins continus

A la suite de l'accord de votre médecin traitant, l'infirmière coordinatrice effectue une visite d'évaluation de vos besoins (physiques, psychologiques, sociaux) en structure ou à domicile

Dans le cas d'une hospitalisation :

Elle coordonne votre retour à la maison en relation avec votre équipe (pharmacien, médecin, infirmière) afin de mettre à leur disposition tout le matériel nécessaire à vos soins (lit médicalisé, perfusion, traitement médicamenteux...) et avec votre accord.

Elle contacte les services susceptibles d'intervenir afin de leur transmettre vos besoins (repas à domicile, téléalarme, aide à domicile, garde à domicile, assistante sociale...). Ces derniers prendront contact avec vous ou votre entourage afin de répondre à votre demande.

Dans le cas d'un maintien à domicile :

Elle s'assure de vos besoins, physiques, matériels sociaux afin d'optimiser votre confort à domicile.

Un dossier de soins est déposé à votre domicile afin de permettre à chaque professionnel d'y apposer les informations concernant votre suivi. Un feuillet vous est spécialement destiné. Ce dossier vous est personnel et vous suit dans vos consultations ou hospitalisations. N'oubliez pas de le présenter aux professionnels de santé que vous rencontrez.

Une visite hebdomadaire de l'infirmière coordinatrice est programmée afin de s'informer de votre situation et de déterminer avec vous si de nouveaux besoins apparaissent.

Il vous sera demandé de signer un acte d'adhésion lors de votre prise en charge par l'équipe du réseau.

En cas de réhospitalisation, l'équipe du réseau pourra se rendre dans le service, et envisagera avec vous et votre équipe, selon les décisions médicales, l'organisation de votre retour à domicile.

La psychologue du réseau pourra vous rencontrer à votre demande à votre domicile ou au réseau. Elle peut également soutenir vos proches.

Afin d'améliorer votre prise en charge, l'équipe du réseau organise une réunion de coordination. Cette réunion a pour objectif d'élaborer votre projet de soins, d'anticiper sur la situation future.

Votre médecin spécialiste est informé de la situation à domicile par des contacts réguliers.

Ce que n'est pas le réseau :

- Le réseau n'est pas un service de soins à domicile
- Le réseau n'est pas une hospitalisation à domicile
- L'équipe du réseau n'effectue pas de prescriptions ni de soins (sauf urgence)
- Le réseau ne fournit pas de matériel.

Quelques règles :

- Signaler une réhospitalisation à l'infirmière coordinatrice
- Présenter votre dossier de suivi aux professionnels de santé
- Apporter ce dossier lors de toute consultation ou hospitalisation, il est le lien entre le domicile et l'hôpital

La suspension de l'intervention du réseau :

- A votre demande
- Lors d'une stabilisation de votre état de santé
- A la demande de votre médecin traitant

L'évaluation de l'intervention du réseau :

A la fin de la prise en charge, un questionnaire vous parviendra. Merci de nous l'expédier par l'enveloppe affranchie jointe.